



## GUIDE D'INSCRIPTION 2022 - 2023

**Vous souhaitez vous inscrire ou vous réinscrire au Deltaquatique ?  
Rien de plus simple, voici quelques informations et recommandations.**

**LE COUT DE L'ADHÉSION (le montant de la licence est compris dans le tarif de l'adhésion)**

	Licence	Adhésion	Règlement 3 Chèques
Adultes	43€	<b>183€</b>	1 chèque de 91€ et 2 chèques de 46 €
Jeunes 16 à 20 ans	43€	<b>144€</b>	1 chèque de 78€ et 2 chèques de 33 €
Jeunes 14 à 15 ans	27€	<b>127€</b>	1 chèque de 61€ et 2 chèques de 33 €
Membres d'honneur	43€	<b>75€</b>	1 chèque de 75€
<b>2<sup>ème</sup> inscription d'une même famille (-10%)</b>			
Adultes	43€	<b>169€</b>	1 chèque de 85€ et 2 chèques de 42 €
Jeunes 16 à 20 ans	43€	<b>134€</b>	1 chèque de 74€ et 2 chèques de 30 €
Jeunes 14 à 15 ans	27€	<b>117€</b>	1 chèque de 57€ et 2 chèques de 30 €
<b>Pontois et Champagnards (-20%)</b>			
Adultes	43€	<b>155€</b>	1 chèque de 81€ et 2 chèques de 37 €
Jeunes 16 à 20 ans	43€	<b>124€</b>	1 chèque de 70€ et 2 chèques de 27 €
Jeunes 14 à 15 ans	27€	<b>107€</b>	1 chèque de 53€ et 2 chèques de 27 €
<b>Adhésions tardives ( à partir du 1<sup>er</sup> février de l'année en cours)</b>			
Adultes	43€	<b>113€</b>	1 chèque de 78€ et 1 chèques de 35 €

**Le montant de la licence est un montant fixe, reversé par le club à notre Fédération (FFESSM).**

### **VOTRE DOSSIER DEVRA COMPRENDRE :**

- le bulletin d'adhésion complet (**avec 1 photo**),
- une copie du Certificat médical, **l'original devant être conservé par l'adhérent.**
- l'autorisation parentale piscine pour les moins de 18 ans,
- le questionnaire d'information sur le contrôle d'honorabilité pour les encadrants et dirigeants
- le questionnaire "Assurance individuelle complémentaire" rempli et signé, avec ses garanties, accompagné du chèque correspondant, libellé à l'ordre du "Deltaquatique"
- 3 chèques correspondant au montant total de l'adhésion, libellé à l'ordre du "Deltaquatique", qui seront encaissés en septembre, décembre et avril sauf si une interdiction d'accès à la piscine avait lieu au cours de l'année et que le Comité Directeur prendra la décision de ne pas encaisser la totalité de l'adhésion. Néanmoins en cas de désistement volontaire de votre part en cours de saison aucun remboursement (intégral ou partiel) de la cotisation ne serait envisageable (sauf contre indication médicale).

Pour information, l'adhésion comprend la part "club" (perçue par le club) + la part "licence" (reversée à la FFESSM). Le paiement peut également se faire par: chèques vacances, cartes M'RA, chèques jeunes...

**Votre dossier doit impérativement être complet pour être pris en compte et pouvoir accéder au bassin. Tout dossier incomplet sera refusé.**

## CE QUI EST COMPRIS DANS L'ADHÉSION

- l'entrée à la piscine les mercredis de 20h à 22h et le samedi de 10h30 à 11h30 (pour les + de 18 ans).
- l'utilisation (encadrée) et le prêt du matériel du club (bouteilles, gilets, détendeurs) pour les entraînement piscine ainsi que pour les sorties club (mer et lac).
- l'inscription aux sorties techniques en lac.
- L'entrée à la salle de musculation au « complexe sportif des 2 Ponts » le jeudi entre 17h et 22h. Pour y accéder un certificat médical vous sera demandé.

## CE QUI N'EST PAS COMPRIS DANS L'ADHÉSION

- les frais d'inscription aux sorties en mer (cf. plus bas).
- le matériel personnel (palmes, masque, tuba, combinaison, ceinture de plomb, ordinateur, ...).
- les frais de participation aux diverses manifestations et soirées.
- les frais de déplacements au lac (Laffrey...).

## LE COUT MOYEN D'UNE SORTIE EN MER

Les sorties en mer sont organisées dès l'automne.

Il faut compter en moyenne 250 € pour un week-end de 2 jours, comprenant : 4 plongées, l'hébergement en mobil-homes ou en studios, le transport (co-voiturage organisé avec des voitures personnelles et le minibus du club), les repas (préparés collectivement ou en pension complète).

## CERTIFICAT MÉDICAL

**Vous devez nous remettre une copie du Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques, l'original devant être conservé par l'adhérent.**

Demandez au médecin d'utiliser le [modèle de certificat](#) contenu dans le dossier.

Le certificat pourra être délivré par tout médecin, cependant pour la plongée scaphandre, il est conseillé d'aller voir un médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport (voir liste jointe).

Attention : **Obligation** de faire appel à un Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport pour : L'Handisub , La pratique du Trimix Hypoxique, La compétition en apnée eau libre

De plus, lors des sorties, il sera demandé aux personnes qui ont une pathologie ou un traitement de le stipuler par écrit (ou ordonnance) dans une enveloppe fermée (pour le respect du secret médical) et de la remettre au Directeur de Plongée afin de la transmettre aux secours en cas de problème.

**Rappel : Le club est en charge de souscrire à la licence et à l'assurance (si souhaité) mais il est de votre responsabilité de contrôler que celle-ci soit bien valide et qu'il n'y ait pas d'erreur, via par exemple le QR code présent sur la carte de licence.**

## NOTE AUX ANCIENS ADHÉRENTS

Les dossiers d'inscription des anciens adhérents seront prioritaires, à condition :

- qu'ils soient **complets** (voir ci-dessus)

*Vérifier la validité de votre certificat médical.*

**Les dossiers sans photos, ni chèques seront refusés, car incomplets.**

- qu'ils soient remis à la permanence de rentrée le 7 septembre 2022 ou **envoyés** à l'adresse du Club, "LE DELTAQUATIQUE - 21 avenue du Maquis de l'Oisans - 38800 le Pont de Claix" ou encore remis au Forum des Associations (le 3 septembre 2022).